

COMITE NATIONAL DU DEVELOPPEMENT DES CLUBS CNDC - PV DE LA RÉUNION N°1/ 2019 DU 12 NOVEMBRE 2019

Présidence	Sylvain COLLETTE
Présents	Philippe BOIDE, Emmanuel BRISSET-FOUCAULT, Pierre-Yves COLIN, Michel HUERTAS, Isabelle MARECHAL, Geneviève MEURISSE, Claude MONNET, Jean-Marc REVOL, Jean-Luc URBAIN.
Excusés	Marie-Christine HENRY, Bernard SCIBERRAS, Nicolas SUREAU, François VIGNEAU
Assiste	Daniel ARCUSET (<i>Vice-Président délégué référent du BF auprès de la C.N.D.C.</i>)

Sylvain COLLETTE remercie les présents, excuse les absents. Il indique que Nicolas SUREAU a souhaité démissionner de la C.N.D.C.

1. LABELLISATION au 31 aout 2019

Sylvain COLLETTE commente les différents documents, transmis ces derniers jours, concernant la dernière campagne de labellisation.

A la suite des modifications apportées pour régler les problèmes dus à la répartition des points entre les clubs « référents » et les clubs « associés », un plus grand nombre de clubs sont labellisés.

Pour cette campagne, 958 clubs (contre 690 en 2018) ont obtenu un label, soit 38.50 % des 2 488 clubs. La répartition est la suivante :

(entre parenthèses, les chiffres de 2018)

Nbre de LABELS	Nbre de CLUBS	% des CLUBS
1	280 (139)	11.25 % (5.59 %)
2	242 (147)	9.72 % (5.92 %)
3	248 (193)	9,96 % (7.77 %)
4	158 (178)	6.35 % (7.16 %)
5	30 (33)	1.20 % (1.32 %)
TOTAL	958 (690)	38.50 % (27.78 %)

Les 958 clubs se sont partagés 2 290 labels.

Evolution importante du nombre de clubs labellisés due aux modifications de prise en compte des informations concernant les clubs associés. Remplacement des critères Equip'athlé, challenge cross, HS, trail etc... par le nombre de classés sur les différents championnats de France.

Répartition des 2 290 labels attribués

Il a été remis une progressivité dans la hiérarchie des labels afin que les clubs puissent progresser dans leur structuration.

	Nbre labels attribués	% de répartition
OR	374 (486)	16.33 % (25.72 %)
ARGENT	752 (1 198)	32.83 % (63.41 %)
BRONZE	1 164 (205)	50.82 % (10.85 %)
TOTAL	2 290 (1 889)	

Soit une augmentation de 21.22 % de labels obtenus.

La suppression de prorogations pour les diplômes fédéraux a permis à de nombreux clubs d'être à nouveau « labellisables ».

Sylvain COLLETTE remercie les services de la F.F.A, en particulier, Pierre-Yves COLIN et Raoul RALL pour leur disponibilité lors des très nombreux tests qu'il a fallu réalisés afin d'arriver à un traitement des données du SI-FFA optimisées. Toutes les données traitées ont fait l'objet d'un pointage méticuleux.

La labellisation du 31 août dernier sera validée par le Bureau Directeur et les sommes dues aux clubs feront l'objet d'un règlement dans les prochaines semaines.

2. LABELLISATION au 31 aout 2020

Pour 2020, les modifications suivantes sont validées.

CERTIFICATION

Après échanges, pour être certifié dans un secteur, un club devra avoir au moins trois licenciés correspondant au secteur.

ATTRIBUTION DES LABELS

Pour valider un label, un club devra avoir le nombre de dirigeants diplômés suivant :

- label « OR » : 3 dirigeants
- label « ARGENT » : 2 dirigeants
- label « BRONZE » : 1 dirigeant

Secteur « Education athlétique »

Deux critères seront modifiés pour 2020 : les entraîneurs et le « Pass'athlé ».

Pour les entraîneurs, la modification sera faite sur l'attribution des deux points.

Pour le « Pass'athlé », actuellement, 95% des clubs marquent trois points ! Une simulation, avec des taux différents, sera réalisée. Si elle n'apporte pas les changements souhaités, retour au point bonus pour les clubs qui font la saisie.

Secteur « Haut-Niveau »

Pour 2020, le traitement sera automatisé comme pour les 4 autres secteurs.

Pour les secteurs « Piste » et « Forme-Santé », aucun changement.

RECOMPENSES FEDERALES

La proposition des clubs récompensés lors de la prochaine A.G. de la F.F.A. est étudiée. Elle n'apporte pas de remarques.

DATES DE SAISON

Le document de réflexion sur les dates de saisons a été transmis aux membres. Il soulève de nombreux échanges et amendements.

Date début de saison : le 1^{er} SEPTEMBRE

LICENCES ET RE-AFFILIATIONS DES CLUBS

AVANTAGE

- correspond à la « rentrée sociale »

INCONVÉNIENTS

- difficulté dans les clubs, en septembre, pour obtenir les documents nécessaires relatifs aux créations ou au renouvellement des licences ;
- la pré-saisie pendant les vacances de juillet-août n'a pas permis d'alléger le travail de septembre ;
- l'activité des clubs pendant juillet-août est très faible ;
- beaucoup de travail pour l'organisation et la mise en place des activités des clubs sur la période septembre/octobre ;
- les renouvellements de licences tardent, donc beaucoup de pratiquants **non assurés** en septembre-octobre ;
- difficulté pour les clubs de licencié à temps, les athlètes participant à des compétitions de stade ou de hors stade (ex : championnats de France début septembre, interclubs jeunes...).

CHANGEMENT DE CATEGORIES D'AGES

AVANTAGES

- correspond à la « rentrée sociale »,
- plus lisible pour les licenciés, correspond à la création ou au renouvellement des licences.

INCONVÉNIENTS

- dès la reprise des compétitions, en septembre, changements des hauteurs de haies et poids d'engins ;
- absence de continuité pour les compétitions de septembre/octobre débutées en mai/juin ;
- difficile à gérer pour les courses hors-stade, qui se disputent souvent dès le début septembre (ex : championnats de France) ;
- concernant les bilans et classements des clubs, de nombreux changements d'épreuves pour les jeunes (ex : du 1^{er} janvier au 31 août, poids de 3kg et du 1^{er} septembre au 31 décembre de 4 kg).

MUTATIONS

AVANTAGES

- correspond à la période actuelle,
- la validation des dossiers au « fil de l'eau ».

INCONVÉNIENTS

- pendant le traitement des dossiers ou en attente du choix du club par l'athlète, ces personnes ne sont actuellement pas licenciées pendant plusieurs semaines en septembre-octobre ;
- recrutement et/ou affaiblissement, selon le cas, des clubs pour les compétitions de septembre/octobre (interclubs jeunes...).

COMMENTAIRE

- pour être logique, la période de mutation devrait être en juillet/août pour que l'athlète fasse son choix en cohérence avec le changement éventuel de statut de son nouveau club.

STATUTS DES CLUBS

AVANTAGE

- correspond à la « rentrée sociale ».

INCONVÉNIENT

- le traitement des dossiers devrait se faire en juillet/août ou juin/juillet : très difficile à gérer en période de vacances.

DEBUT DE LA SAISON SPORTIVE

AVANTAGES

- correspond à la « rentrée sociale »,
- correspond au changement de catégories et de statut des clubs.

INCONVÉNIENTS

- absence de continuité relatives aux compétitions de septembre/octobre débutées en mai/juin ;
- difficulté pour les courses hors-stade (ex : championnats de France...) et pour les compétitions de piste de septembre d'être à jour des licences ;
- changement des haies et engins de lancers dès le 1^{er} septembre, en pleine période de reprise d'entraînement.

Date de début de saison le 1^{er} NOVEMBRE

LICENCES

AVANTAGES

- les licenciés, avec leur ancienne licence, seraient assurés pendant la période septembre-octobre ;
- cela permettrait aux clubs d'étaler la charge de travail :
 - septembre : création des nouvelles licences,
 - octobre : renouvellements avec pré-saisie,
(la pré-saisie serait faite entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre : basculement des licences au 1^{er} novembre),
 - les licenciés de la saison précédente seraient, de fait, toujours couverts par l'assurance (jusqu'au 31 octobre),
 - les athlètes participant à des courses hors stade ou des compétitions interclubs en septembre-octobre seraient toujours licenciés.

INCONVÉNIENT

- ne correspond pas à la « rentrée sociale ».

PROBLÈMES

- la première licence (création) aurait une durée de 14 mois (ou 2 mois gratuits + 12),
- le renouvellement des licences N-1 aurait une durée de 14 mois, l'année du basculement : conséquence financière à étudier.

CHANGEMENT DE CATEGORIES

AVANTAGES

- c'est ce qui se fait actuellement,
- maintien des catégories jusqu'au 31 octobre : simplification pour les compétitions de début septembre, voire octobre (course hors-stade, interclubs jeunes...).

INCONVÉNIENT : aucun

MUTATIONS

AVANTAGES

- traitement des dossiers en septembre/octobre ;
- basculement au 1^{er} novembre avec les nouvelles catégories et le nouveau club ;
- pendant le traitement des dossiers ou en attente du choix de l'athlète, qui peut être de plusieurs semaines, les personnes seraient toujours licenciées et assurées en septembre/octobre (actuellement, la majorité des mutations sont validées entre le 20 septembre et fin octobre) ;
- stabilité dans les effectifs des clubs pour les compétitions de septembre/octobre (interclubs jeunes...).

INCONVÉNIENTS

- pour les clubs, pas de possibilité de renforcer les équipes dans le cadre des compétitions automnales ;
- certains athlètes seraient amenés à s'entraîner dès le début septembre à un endroit où ils n'auraient pas encore pris de licence. C'est déjà le cas actuellement, pour une ou plusieurs semaines, pendant le temps du choix et du traitement de la mutation.

COMMENTAIRE

- possibilité de mutation hors-périodes à simplifier.

STATUT DES CLUBS

AVANTAGES

- cohérent avec les dates de mutations,
- cohérent avec les calendriers sportifs et les qualifications par équipes.

INCONVÉNIENT : aucun

DEBUT DE LA SAISON SPORTIVE

AVANTAGES

- correspond au changement de catégories d'âges et de statut des clubs ;
- correspond au fonctionnement de nos calendriers avec, à partir du 1^{er} novembre, une période dite « hivernale » (salle et cross), suivie de la saison estivale ;
- les championnats de novembre/décembre permettent des participations qualifiantes pour les différents championnats de l'année N+1 (régionaux, France...);
- il n'y a plus les problèmes de créations de regroupements ou « divorce » entre clubs ;
- le classement des clubs et les bilans (du 1^{er} novembre au 31 octobre) correspondent à une période d'activité cohérente du licencié dans une même catégorie.

INCONVÉNIENT

- les bilans internationaux et les records sont sur une année civile.

CONCLUSION

Après échanges, la C.N.D.C. propose la date du 1^{er} novembre comme date unique des différentes dates des événements de nos activités.

Toutefois, si cette décision devait être reportée, la commission suggère à la C.S.R. de revoir la date du changement de statut de club, actuellement fixée au 1^{er} janvier. Cette date étant déconnectée de l'activité de nos clubs, des prises de licences et des mutations.

INTERVENTION DE CLAUDE MONNET

Celui-ci présente le projet élaboré lors d'une réunion téléphonique.

1) FONCTIONNEMENT DES CLUBS

- mutualiser les moyens entre clubs F.F.A
- mutualiser les bonnes pratiques reconnues

2) DEVELOPPEMENT DES CLUBS

- tarification différenciée pour les courses hors stade entre les licenciés F.F.A et les non licenciés
- mieux communiquer sur les avantages d'être licencié F.F.A
- comment inciter les runners à intégrer un club F.F.A

Après débat, il apparaît que la typologie des clubs soit l'élément principal pour assurer un développement en fonction de chaque catégorie de clubs (clubs ruraux, formateurs, organisateurs, professionnels...).

Ensuite, il faudra adapter la communication à chaque modèle de typologie de clubs. Il faudra agir en fonction des besoins de chaque catégorie de clubs. Aujourd'hui, ils reçoivent tous la même information, souvent par le canal des ligues, informations qui ne correspondent pas toujours à leurs activités.

Plusieurs axes de développement sont mis en avant :

- création d'une plate-forme boîte à outil et Kit Accueil Clubs. Mise en avant des projets de clubs innovants ;
- tenue d'un Stand « Accompagnement des clubs » sur 2 Championnats hivernaux (France Cross et France Jeunes en Salle) et estivaux (France Jeunes, France Élite) ;
- communiquer avec les collectivités territoriales sur la labellisation et même sur le nombre de licenciés que les clubs ont obtenu ;
- imaginer un système de parrainage pour accompagner les nouveaux clubs dans leur développement ;
- aider les clubs pour l'élaboration de leur projet club (informatisation) ;
- création de commissions régionales du développement des clubs.

- Séance levée à 17h00 -

Sylvain COLLETTE
PRESIDENT